

Procès-verbal du conseil municipal du 12 août 2022

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, Benjamin GRENAT, Karen ANCEY, Marie-France VIGNES

Membres excusés : Antonio MONTES donne pouvoir à Benjamin GRENAT, Jérôme HAUTEVILLE

Membre absent : Vincent REQUET

1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 8 juillet 2022

Rappel : A compter du 1er juillet 2022, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est disponible en mairie. Les délibérations seront signées par le maire et le secrétaire de séance, et consultables en Mairie (Art L.2121-25 de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales)

Nouveauté pour l'affichage du procès-verbal de chaque séance : Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le secrétaire. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune et un exemplaire papier est mis à la disposition du public par voie d'affichage.

Vote : Accord à l'unanimité

2- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : Accord à l'unanimité

3- Information de la démission d'André Gallay

Madame la Maire fait lecture de la lettre de démission d'André Gallay à compter du 19 juillet 2022, date de la réception de la lettre.

4- Location de parcelles à l'entreprise VALOCIME

Au vu des documents fournis (projet de convention), Mme la Maire préfère reporter la décision ultérieurement.

5- Délibération : N° 2022/07/01 - Affouage : Coupe de bois 2023

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

COMMUNE DE LA FORCLAZ
Mme ou M. le Maire
Mairie 115 chemin des Ecoliers
74200 LA FORCLAZ

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2023

Forêt de : LA-FORCLAZ

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation			
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (sur bois reussis)	Contrat Bois feuillu	Autre vente gè à gè
L	IRR	20	0,7	2023	2026	retard d'affouage					
M	IRR	9	0,3	2023	2026	retard d'affouage					

(1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération

(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression

(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

1/1

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* **approuve** l'état d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté dans le tableau ci-annexé, concernant l'affouage

* **donne pouvoir** à Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

* **désigne**, pour la délivrance de bois sur pied, comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc sur pied :

Jérôme HAUTEVILLE, Benjamin GRENAT, Cyrille GALLAY

Vote : Accord à l'unanimité

6- Délibération : N° 2022/07/02 - Prêt relais

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de réaliser un prêt relais pour financer le FCTVA à percevoir en 2023 et 2024.

La Caisse d'épargne a été contactée et a fait parvenir une proposition. Celle-ci a été étudiée attentivement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

* **Décide** de réaliser un prêt relais auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes 663 Avenue Rene Cassin, 73290, La-Motte-Servolex de 105 400 € sur une durée de 2 ans à taux fixe 2.30 %

* **Donne** tous pouvoirs à Mme le Maire pour contracter ce prêt et signer tous documents s'y rapportant

Vote : Accord à l'unanimité

7- Délibération : N° 2022/07/03 - Appel d'offres Raccordement au réseau d'assainissement collectif et renouvellement de la conduite d'eau potable secteur de Belmont

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de réaliser toutes les démarches concernant l'appel d'offres et la réalisation des travaux.

Vote : Accord à l'unanimité

8- Point sur les travaux

Madame le Maire fait un point sur les travaux d'accessibilité PMR du bâtiment communal : Etant donné que de nombreuses entreprises sont en vacances et que les travaux ont pris du retard, ceux-ci ne seront pas terminés pour fin août comme prévu.

Ecole : Les toilettes pour les enfants devraient être opérationnelles pour la rentrée des classes. Cependant, les travaux pour le WC PMR sont reportés aux vacances de Toussaint car de gros blocs ont été trouvés dans ce lieu nécessitant des travaux supplémentaires.

Périscolaire : des caissons devront être installés pour cacher les tuyaux d'évacuation.

Mairie : Les travaux en mairie sont presque terminés. Il reste à brancher le lavabo dans le WC PMR et la peinture à terminer.

L'ascenseur d'accès au bâtiment sera installé à partir du 10 septembre et il reste encore la pose du bardage et des tuiles.

9- Questions diverses

9.1 Compte-rendu de la réunion du 15/06/2022 des déchets par Jean-Claude Debus :

- Réhabilitation de la déchetterie de Morzine
- Reconstruction totale de la déchetterie des Gets
- Mise en place du recyclage des articles de sport des Gets et Morzine (ski, vélo, etc.)
- Des nouvelles consignes de tri seront communiquées début 2023.

9.2 Proposition de dons de 2 téléphones portables par Emmaüs pour des personnes âgées.

9.3 Conclusion du contrôle URSSAF réalisé durant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 : Aucune irrégularité n'a été relevée à l'examen des documents consultés.

9.4 Résiliation du bail commercial de l'auberge : Madame le Maire fait lecture du courrier reçu le 12 août 2022, par lettre recommandée stipulant la résiliation du bail commercial pour cause de départ à la retraite pour le 28 février 2023.

9.5 Course cycliste Léman Junior : dimanche 28 août 2022

3^{ème} étape Genève - col de Tréchauffé arrivée à 13h08 au Belvédère.
Besoin de volontaires à la bifurcation au col du Grand-Taillet

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance,
Cyrille GALLAY

